

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-040

Date de la convocation : 04/04/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 63

Conseillers représentés : 15

Le onze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 GELHAYE Martine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy (depuis 20:07:18) , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 070 GROSSELIN Jacques , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Géraud , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 001 POTRON Pierre (à 015 THIERION Vincent) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre (à 006 NANJI Léopold) , 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 044 POU CET Eric (à 042 HUSSON POISSON Fanny) , 055 VERNEL Martine (à 004 LOUIS Jean-Marc) , 060 MANCEAUX Christophe (à 056 DANNEAUX Dominique) , 073 BOXEBELD Pascal (à 087 SALEZ René) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 103 BERGERY Marie Claude (à 121 RENOLLET Hubert) , 111 DUGARD Yann (à 112 FESTUOT Annie) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine) ,

Secrétaire de séance : M. Géraud LORFEUVRE

**OBJET : MODIFICATION DES MODALITES DE COLLABORATION INSCRITES DANS LA
DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise,

Vu la compétence « Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »,

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2024
et de sa publication ou notification le 19/04/2024**

Vu la délibération n°2017/110 du 20 novembre 2017 prescrivant du plan local d'urbanisme intercommunal et fixant les modalités de concertation publique,

Vu les modalités de collaboration inscrites dans cette délibération et notamment celle portant sur l'organisation en conseils municipaux et en conseil communautaire d'un débat avant l'arrêt du projet.

Considérant les différentes consultations des communes réalisées sur le projet de PLUi et en particulier sur le plan de zonage,

Considérant les retours d'observations des communes suite à ces consultations et notamment celle organisée en octobre 2023 avec des observations émises jusqu'en février 2024.

Considérant qu'en application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, l'ensemble des communes devront émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté,

Considérant qu'un débat au sein du conseil communautaire aura lieu avant l'arrêt du projet de PLUi,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 67 voix POUR, 7 voix CONTRE (014 GOMEZ Jean-Baptiste , 017 BESTEL Bernard , 057 DEMISSY Pierre , 070 GROSSELIN Jacques , 074 DUMANGE Dominique , 091 BOUILLON Mathieu , 094 MINET Maxime) et 5 ABSTENTIONS (015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard (Alain) 026 LOBIDEL , 026 LOBIDEL Alain , 036 PIERSON Florent , 092 MOUTON Francis) :

- **DE MODIFIER la délibération n°2017/110 du 20 novembre 2017 dans sa rédaction en retirant la mention « en conseils municipaux dans la paragraphe suivant : « Organisation ~~en conseils municipaux~~ et en conseil communautaire d'un débat avant l'arrêt du projet ».**
- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision**

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,


Benoit SINGLIT